

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 25 juin 2021



L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre de huit, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 21 juin 2021.

**Etaient présents :** M.M. GILIBERT – BRIOT – THABARANT – GUYON – BERTRU – DESMAISON – ROTHMUND – MATHURIN.

**Absente excusée :** Mme GOYET Brigitte,  
M. BRENAUDIERE Richard (pouvoir à M. BRIOT Clément),  
Mme BARP CASTANIE Christine (pouvoir à M. THABARANT Bernie).

**Secrétaire :** M. BERTRU Claude.

Lecture est ensuite faite du compte rendu de la séance précédente qui est adopté et signé à l'unanimité des membres présents.

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

Sans objet.

### VILLAGE REMARQUABLE

La dernière facture des travaux a été reçue, un point doit être fait avec le maître d'œuvre, M. PERRIN. La réception des travaux a été faite avec quelques réserves sur le stabex.

### PARKINGS

Les travaux ont eu du retard, M. le Maire propose d'abandonner le projet de faire payer les parkings cette année. Cela permettra de se renseigner correctement sur l'investissement à réaliser l'année prochaine.

Le plan de circulation doit être quand même mis en place début juillet.

M. BRIOT demande si on a la possibilité de poser un compteur de voitures aux entrées des parkings afin d'avoir une estimation avant d'investir.

## DÉLÉGATION POUR DÉLIVRANCE D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un de ses membres pour prendre les décisions d'urbanisme en ses lieux et places concernant son projet de dépôt de déclaration préalable de travaux à réaliser dans sa propriété sise 9, rue des remparts à Charroux.

Le **Conseil Municipal**, oui cet exposé et après que le Maire se soit retiré, par 7 voix pour et deux pouvoirs

**DÉSIGNE** Madame **Christine BARP CASTANIÉ**, pour délivrer les diverses autorisations nécessaires pendant la durée du mandat.

## ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES (Budget Assainissement)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la présentation en non valeurs arrêtée à la date du 27 mai 2021 par la Trésorerie de Saint-Pourçain-sur-Sioule.

L'examen de celle-ci indiquant que les créances sont inférieures au seuil de poursuite, Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur des titres émise à l'encontre de :

- Monsieur **BENATARD Abel** pour un montant de **2,42 €**
- Madame **CHESSERET Lucette** pour un montant de **1,22 €**
- Monsieur **DIOT Kévin** pour un montant de **7,26 €**
- Monsieur **KUHN Albert** pour un montant de **1,22 €**
- Monsieur **THEPAULT Jean-Claude** pour un montant de **3,20 €**.

Après délibération, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**DÉCIDE** l'admission en non-valeur de ces créances et l'imputation de ces sommes au compte 6541 du budget concerné.

## ACTE MODIFICATIF DE LA REGIE « MANIFESTATIONS »

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**VU** le décret n°12-1246 du 7 Novembre 2012 portant sur la gestion budgétaire et la Comptabilité Publique, et notamment son article 22 ;

**VU** le décret n°2008-227 du 5 Mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**VU** le décret n°97-1259 du 29 Décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux.

**VU** l'arrêté du 03 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé aux agents ;

**VU** l'acte constitutif en date du 16 Novembre 2001

**VU** l'avis conforme du comptable assignataire en date du 20 Juin 2001,

**VU** les actes modificatifs en dates du 26 mars 2004, 4 juin 2004, 31 mars 2006, 24 mars 2009, 16 juin 2015, 15 septembre 2015 et du 6 septembre 2016.

**DÉCIDE** la modification des articles de l'acte constitutif de la régie de recettes « brocante et manifestations » comme suit :

**ARTICLE 2** : Cette régie est installée à la Mairie de Charroux.

**ARTICLE 5** : Les recettes de la régie sont encaissées, conformément aux tarifs en vigueur, de la manière suivante :

- chèques,
- numéraires,
- cartes bancaires,

contre remise de quittances ou de tickets selon les modes suivants :

A/ Droits de place : quittances de carnets à souche

B/ Restauration et buvettes : tickets suivants

1/ REPAS

Tickets bleu repas adultes brocante : 13 €

Tickets jaune repas enfants brocante : 6 €

Tickets rouge repas adultes marché de Noël : 15 €

Tickets vert repas enfants marché de Noël : 8 €

Tickets orange repas fête de la soupe : 5 €

2/ CONSOMMATIONS

Tickets blanc manifestations/brocante : 1 €

Tickets gris manifestations/brocante : 5 €

Tickets vert manifestations/brocante : 10 €

C/ Tickets roses bol fête de la soupe : 7 €

Les articles non mentionnés restent inchangés.

**DÉCIDE** d'ajouter l'article suivant :

**ARTICLE 15** : Un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable public assignataire.

## **CONVENTION D'Auvergne Très Haut Débit**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention pour l'installation d'un réseau très haut débit en fibre optique nous est parvenu pour la propriété de la commune sise 14, cours Boirot Lacombe 03140 CHARROUX.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**APPROUVE** la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec Auvergne Très Haut Débit, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

## **COMPTE RENDU DES REUNIONS DIVERSES**

### **◆ CONSEIL D'ECOLE**

M. le Maire informe que la répartition des niveaux de classes entre Saint-Bonnet-de-Rochefort et Charroux va être modifiée. Le voyage scolaire des CM1 / CM2 se fait sur 4 jours non consécutifs pour pallier aux contraintes sanitaires.

### **◆ COMMISSION CULTURE / PATRIMOINE / URBANISME**

La commission s'est réunie pour parler des manifestations de l'été. Pour redynamiser la fête républicaine du 14 juillet, un apéro dinatoire et un bal musette seront proposés par le biais d'invitations déposées dans les boîtes aux lettres.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **◆ TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET AU CONTROLE BUDGETAIRE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

**VU** l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé ;

**VU** l'intérêt pour la commune à se doter d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de passer une convention avec la Préfecture ;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et deux pouvoirs,

**DONNE** son accord pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, par le recours à un dispositif propre de télétransmission ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture de l'Allier.

◆ **LOCAL ROSE-THE**

Le fonds de commerce a été vendu. Des devis ont été demandés pour une alarme incendie, la pose de radiateurs et la mise aux normes du tableau électrique.

◆ **APPARTEMENTS COURS BOIROT LACOMBE**

Deux appartements vont être libéré à la fin du mois.

◆ **INTERVENTION DE M. BRIOT Clément**

Il faudrait planifier la fin des travaux du terrain de pétanque.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47**

Etat récapitulatif des délibérations du 25 juin 2021

2021 – 39 : Délégation pour délivrance d'autorisations d'urbanisme

2021 – 40 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (Budget Assainissement)

2021 – 41 : Acte modificatif de la régie « Manifestations »

2021 – 42 : Convention d'Auvergne Très Haut Débit

2021 – 43 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

**SIGNATURES**